

Délibération n° 2025.113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Séance du Lundi 7 juillet 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Sept Juillet Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*

Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DERoyer – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LÉBOUVIER – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Michel BALLUAIS a donné pouvoir à Joseph ERARD
Marie-Laure NOEL a donné pouvoir à Jean-Pierre OGER
Evelyne GAUTIER-LE-BAIL a donné pouvoir à Diana LEFEUVRE
Monique GALODE a donné pouvoir à Denis CHOPIN
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.
Jean-Claude BRARD est représenté par Annick ROCHELLE, sa suppléante.

Étaient excusés :

Michel BALLUAIS – Marie-Laure NOËL – *Vice-présidents délégués*
Isabelle BIARD – Jean-Claude BRARD – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Monique GALODE – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Alice LEBRET – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Mathieu MILESI est désigné secrétaire de séance

**Nombre de Conseillers
Communautaires :**

En exercice : 58
Présents : 38
Pouvoirs : 5
Votants : 43

**Date de la
convocation :**

1^{er} juillet 2025

Date d'Affichage :

8 juillet 2025

Vote :

Pour : 43
Contre : 0
Abstentions : 0

Fougères Agglomération

2025.113

2025.113 - Eau et Assainissement – Projets de zonages de l’assainissement des eaux pluviales urbaines - communes de Le Ferré et Louvigné du Désert - mise à enquête publique

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Fougères Agglomération subdélègue l’exercice de sa compétence en matière d’assainissement des eaux pluviales urbaines à chacune des communes de son territoire. Aussi, il incombe à chaque commune de délimiter et de réviser les zonages d’assainissement des eaux pluviales urbaines conformément à l’article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, un bureau d’études spécialisé a été missionné afin de réaliser l’étude préalable à la révision du zonage d’assainissement des eaux pluviales urbaines des communes de Le Ferré et de Louvigné-du-Désert, de manière conjointe à la révision du zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferré.

Le plan de zonage d’assainissement des eaux pluviales urbaines permet de délimiter, après enquête publique :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l’imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l’écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu’elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l’efficacité des dispositifs d’assainissement.

Dans un souci de mutualisation des procédures, Il est proposé que Fougères Agglomération organise de manière conjointe l’enquête publique relative au zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de Le Ferré, et aux zonages d’assainissement des eaux pluviales urbaines des communes de Le Ferré et de Louvigné-du-Désert.

Préalablement à l’approbation du zonage d’assainissement des eaux pluviales urbaines après enquête publique,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d’Agglomération DÉCIDE, à l’unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** des projets de zonage d’assainissement des eaux pluviales tels que délibérés respectivement par les communes de Le Ferré et de Louvigné-du-Désert ;
- **DE SOUMETTRE** les projets de zonage d’assainissement des eaux pluviales des communes de Le Ferré et de Louvigné-du-Désert à enquête publique, de manière conjointe à celle du zonage d’assainissement des eaux usées de Le Ferré ;
- **D’AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à organiser l’enquête publique et à signer tout document afférent



Fait et délibéré en séance le 07/07/2025

Pour expédition conforme,
Le Président,

Patrick MANCEAU